

Déclaration des élus de l'UNSA Education au CDEN de l'Orne le 2 décembre 2010

Monsieur le Préfet, Monsieur le Président du Conseil Général,

Madame l'Inspectrice d'Académie, Mesdames, Messieurs les élus,

Mesdames, Messieurs les membres du CDEN,

De la démographie à toutes les sauces

La récente réforme des retraites a été justifiée d'un point de vue gouvernemental par une démographie conduisant à une augmentation du nombre de retraités et à un allongement de leur période de retraite.

Pour les fonctionnaires, le dogme de ne remplacer qu'un fonctionnaire sur deux partant en retraite, s'il est appliqué à la masse des fonctionnaires, ne touche pas l'ensemble des corps de la même manière. Un Préfet, un Inspecteur d'Académie, un IEN, un chef d'établissement, ... sera remplacé nombre pour nombre. Mais ils sont fonctionnaires et quatre départs en retraite parmi eux provoqueront la suppression de deux emplois de « fonctionnaire de base » dont un emploi d'enseignant ou de personnel dans les services de notre administration.

Cette règle démographique concernant les retraités est inversement proportionnelle à la règle appliquée au nombre d'enseignants par rapport au nombre d'élèves à accueillir. La rentrée 2011 correspondra à l'arrivée des enfants nés en 2008 (année record de natalité depuis 30 ans). Ils remplaceront les déjà nombreux enfants de l'an 2000 qui grossiront eux les rangs du collègue.

Malgré ces données démographiques incontestables, le dogme du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux entraîne des suppressions de postes jamais connues dans le département. Des rumeurs font état de 44 postes dans le premier degré. (Y aura-t-il 88 départs à la retraite ?) Nous souhaitons donc un débat sur l'orientation de la future carte scolaire et non pas la découvrir une fois les mesures prises. Nous savons que les IEN rencontrent déjà les élus locaux et annoncent déjà d'éventuelles mesures. Dans les écoles, on discute déjà pour savoir si la fermeture sera appliquée à la maternelle ou à l'élémentaire. Il est probable que les spécificités du département seront une fois de plus bafouées :

- La ruralité
- Le titre de champion de France de la proportion de communes sans école (plus des deux tiers). La fermeture de petites structures devient de plus en plus difficile puisqu'elles ont déjà disparu.
- Les postes de RASED qui disparaissent plus vite que leurs ombres : absence de formation, personnel appelé à d'autres fonctions, choix de certains collègues de reprendre une classe en raison d'un avenir incertain.
- Les CLIS où les décisions de la MDPH ne sont pas toujours respectées, allant même jusqu'à la non-scolarisation.
- Le caractère défavorisé de certaines parties de ce département. 20 cantons se trouvent en zone de revitalisation rurale où la scolarisation à 2 ans a été reconnue par la cour administrative d'appel de Bordeaux. Nous accompagnerons les écoles concernées.

Pour tenir les objectifs ministériels, il reste le remplacement et l'augmentation d'élèves par classe. A ce propos, quelle est la surface minimale par enfant dans une classe ? Nous craignons la transformation d'élèves en sardines dans certains établissements.

Il est grand temps de jouer cartes sur table dans la transparence.